

Rapport de repérage du plomb avant travaux

Principes généraux de prévention L4121-2 du code du travail

Prévention du risque d'exposition aux agents cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction R4412-59 et suivants NF X46-035



Numéro de rapport	2B0342002K-0173- PBRTV P
Propriétaire	ESID DE LYON
Donneur d'ordre	USID DE CORSE- Antenne de Calvi
Adresse de l'immeuble	T10, Base Aerienne 126 Bâtiment Lieu dit Travo 20240 VENTISERI
Bâtiment ou installation	Bâtiment 0173
Date de la commande	15/05/2024
La ou le(s) date(s) de la visite	13/03/2024
Date d'édition du rapport de repérage	15/05/2024
Nombre total de pages du rapport, annexes comprises	21
Liste des documents transmis par le donneur d'ordre	Néant

Signataire du rapport

Signature et Cachet de l'entreprise
BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS
 37-39 Parc du Golf - CS 20512
 13593 AIX-EN-PROVENCE Cedex 3
 Tél. 04 42 37 25 00 - Fax 04 42 37 25 38
 Siret 790 184 675 00056

Opérateur de repérage :

SERRUS laurent
BUREAU VERITAS EXPLOITATION 405 Rue
Emilien Gautier
13290 AIX-EN-PROVENCE
Le 15/05/2024



SOMMAIRE

SIGNATAIRE DU RAPPORT	1
DESCRIPTION DE LA MISSION	3
OBJET DE LA MISSION :	3
IDENTIFICATION COMPLETE DES DIFFERENTS INTERVENANTS ET PARTIES PRENANTES :	3
IDENTIFICATION COMPLETE DE L'IMMEUBLE CONCERNE :	3
IDENTIFICATION DU BATIMENT OU DU LOCAL CONCERNE :	3
LISTE DES DOCUMENTS REMIS :	3
PROGRAMME DE TRAVAUX	3
ELEMENT DE LA MISSION DE REPERAGE	4
PERIMETRE DU REPERAGE : LOCAUX ET PARTIES D'IMMEUBLES CONCERNES (ZONE D'INTERVENTION) :	4
L'APPAREIL PORTABLE A FLUORESCENCE X	4
VERIFICATION DE LA JUSTESSE DE L'APPAREIL (MESURE SUR ETALONS)	4
IDENTIFICATION DU LABORATOIRE EN CAS D'ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE	5
METHODOLOGIE EMPLOYEE	5
INTERPRETATION DES RESULTATS	7
RECOURS A L'ANALYSE CHIMIQUE DU PLOMB PAR UN LABORATOIRE	7
RESULTATS DU REPERAGE ET COMMENTAIRES	7
ANNEXE : PLANS ET/OU CROQUIS	18
ANNEXE : ATTESTATION D'ASSURANCE	19
ANNEXE : ATTESTATION FABRICANT DE L'APPAREIL A FLUORESCENCE X INDIQUANT LA DUREE DE VIE DE LA SOURCE	21

1 Description de la mission

1.1 Objet de la mission :

L'objectif du repérage plomb avant travaux est de permettre l'identification, la localisation des revêtements, matériaux et produits contenant du plomb susceptibles d'être impactés directement ou indirectement par les travaux prévus dans le programme du donneur d'ordre.

Le repérage porte sur tous les revêtements, matériaux et produits de construction et de décoration, comprenant notamment les revêtements intérieurs ou extérieurs, apparents ou recouverts, susceptibles de libérer des poussières de plomb lors des travaux.

Sont exclus du domaine d'application du présent rapport, la recherche de plomb dans le PVC (menuiseries, revêtements de sol, conduits, ...), le polystyrène, les carrelages et faïences.

Selon le programme de travaux envisagés, l'opérateur de repérage détermine l'étendue de la recherche de plomb dans les revêtements, matériaux et produits susceptibles de contenir du plomb.

Références de l'ordre de mission : **2B0342002K-0173- PBRTV**

1.2 Identification complète des différents intervenants et parties prenantes :

Propriétaire de l'immeuble :	ESID DE LYON
Demeurant :	Centre national de traitement des factures de l'état - service exécutant D10711F069 service exécutant 53101 MAYENNE CEDEX
Représenté par :	
Donneur d'ordre du repérage :	USID DE CORSE- Antenne de Calvi
Coordonnées du donneur d'ordre :	Antenne de Calvi 20260 CALVI
Opérateur ayant réalisé le repérage :	Monsieur SERRUS laurent
Nom et adresse de l'entreprise :	BUREAU VERITAS EXPLOITATION Parc LUMIERE - ZA LENFANT 405 Rue Emilien Gautier 13290 AIX-EN-PROVENCE
N° de Siret :	79018467500656
RCP-compagnie-n° de police :	MSIG Insurance Europe AG - F210.16.0414.

1.3 Identification complète de l'immeuble concerné :

Dénomination :	T10, Base Aerienne 126 Bâtiment
Adresse complète :	Lieu dit Travo 20240 VENTISERI
Référence Cadastre :	NC

1.4 Identification du bâtiment ou du local concerné :

Date du PC et/ou date de construction :	Permis de Construire : Antérieur au 1 juillet 1997	Construction :
Fonction principale du bâtiment :	Bâtiment 0173	
Autre renseignement permettant d'identifier avec certitude le bâtiment concerné :		

1.5 Liste des documents remis :

Programme de travaux	Statut : remis
-----------------------------	-----------------------

Titre
Programme de travaux

2 Programme de Travaux

Le programme de travaux envisagé par le Donneur d'Ordre prévoit :

Refection des locaux (Sols, murs, plafond, huisserie, mise en oeuvre d'une ITE...)

3 Elément de la mission de repérage

3.1 Périmètre du repérage : locaux et parties d'immeubles concernés (zone d'intervention) :

Local	Etage	Visité	Justification de non visite
Façade EST	RDC	OUI	
Façade SUD	RDC	OUI	
Façade NORD	RDC	OUI	
Façade OUEST	RDC	OUI	
Sous Station	RDC	OUI	
Entrée	RDC	OUI	
Salle Instruction	RDC	OUI	
Bureau n°1	RDC	NON	Local ayant subi incendie. Fortes dégradations. Mesures par Fluorescence X non réalisable
Dégagement 2	RDC	OUI	
Bureau n°2	RDC	OUI	
Bureau n°3	RDC	OUI	
Dégagement 1	RDC	OUI	
Sanitaire n°1	RDC	OUI	
Sanitaire n°2	RDC	OUI	
Bureau n°4	RDC	OUI	
Bureau n°5	RDC	OUI	
Bureau n°6	RDC	OUI	

3.2 L'appareil portable à fluorescence X

Marque :	Heuresis
Modèle :	PB200i
Numéro de série :	8284
Date de changement de source :	22/12/2024
Nature du radionucléide :	Cobalt 57
Activité de la source :	185 Mbq
Limite de quantification de l'appareil	0,31 mg/cm ²
Etalon 1	Etalon 2
Fabricant de l'étalon : NIST	Fabricant de l'étalon : NIST
Concentration de l'étalon : 0,31mg/cm ²	Concentration de l'étalon : 0,71mg/cm ²
Incertitude de l'étalon : 0,02mg/cm ²	Incertitude de l'étalon : 0,08mg/cm ²
N° NIST de l'étalon : SRM2575	N° NIST de l'étalon : SRM2574

3.3 Vérification de la justesse de l'appareil (mesure sur étalons)

N° de mesure	valeur mesurée (mg/cm ²)	Incertitude de mesure élargie (mg/cm ²)	Date	Observation
1	0,57	0,11	13/03/2024	Etalonnage de début de diagnostic
2	0,24	0,11	13/03/2024	Etalonnage de début de diagnostic
281	0,23	0,13	13/03/2024	Etalonnage de fin de diagnostic
282	0,62	0,13	13/03/2024	Etalonnage de fin de diagnostic

3.4 Identification du laboratoire en cas d'analyse physico-chimique

Nom :

Adresse :

Numéro d'accréditation :

4 Méthodologie Employée

Vérification de justesse de l'appareil à fluorescence X

Avant chaque constat, l'auteur vérifie la justesse de son appareil selon les modalités fournies par le fabricant de l'appareil.

Identification du bien objet de la mission

L'auteur identifie le bien objet de la mission, ainsi que l'ensemble immobilier auquel il appartient. En cas d'ambiguïté, il réalise un croquis afin de situer le bien dans cet ensemble.

Identification des locaux

Par local, on entend toute pièce (salle de séjour, toilettes, etc.) et par extension : couloir, hall d'entrée, palier, partie de cage d'escalier située entre deux paliers, appentis, placard, etc.

Une cage d'escalier est découpée en plusieurs locaux. Sont considérés comme locaux distincts :

- chaque palier ;
- chaque partie de cage d'escalier située entre deux paliers ;

Une gaine d'ascenseur est considérée comme un seul local

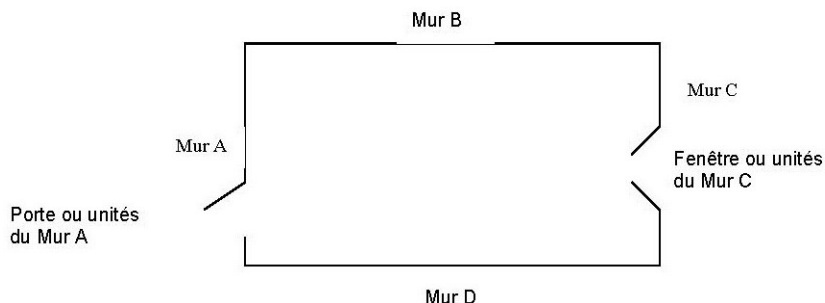
Identification des zones

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones qu'il identifie sur le croquis. Ces zones correspondent généralement aux différentes faces du local.

Selon la convention établie, une lettre est attribuée à chaque « zone » du local (A, B, C et D). On appelle « zone A » le mur par lequel on accède au local. Les zones suivantes sont désignées dans le sens horaire.

Une unité de repérage est définie comme étant un élément de construction, ou un ensemble d'éléments de construction, présentant a priori un recouvrement homogène.

Chaque unité de repérage (porte, fenêtre, ...) est associée à une « zone ».



Seules les surfaces directement accessibles sont testées.

Identification des revêtements

Par revêtement, on entend un matériau mince recouvrant les éléments de construction.

Les revêtements susceptibles de contenir du plomb sont principalement les peintures (du fait de l'utilisation ancienne de la céruse et celle de produits anti-corrosion à base de minium de plomb), les vernis, les revêtements muraux composés d'une feuille de plomb contrecollée sur du papier à peindre, le plomb laminé servant à l'étanchéité de balcons.

Bien que pouvant être relativement épais, les enduits sont aussi à considérer comme des revêtements susceptibles de contenir du plomb.

D'autres revêtements ne sont pas susceptibles de contenir du plomb : toile de verre, moquette, tissus, crépi, papier peint, ainsi que les peintures et enduits manifestement récents, mais ils peuvent masquer un autre revêtement contenant du plomb et sont donc à analyser.

Sont exclus du repérage :

- les revêtements de type papiers peints, carrelages et faïences bruts, revêtements de sol plastique ;

- les matériaux de type menuiseries extérieures et intérieures en PVC ; canalisations et goulottes en PVC.

Les revêtements de type carrelage contiennent souvent du plomb mais ne libèrent pas de poussières de plomb s'ils sont en bon état, ils ne sont donc pas visés par le présent rapport.

Identification des unités de repérage et substrat

Une unité de repérage définit soit :

- un ou plusieurs éléments de construction, finition ou décoration, ayant a priori un même substrat, un même revêtement et un même historique en matière de construction et de revêtement ;
- un matériau ayant a priori un même historique en matière de construction (exemple : solin en plomb)

Une unité de repérage se définit à minima avec les critères suivants :

- Niveau (rez de chaussée, étage X...) ;
- Le local ;
- La zone ;
- Produit ou matériau ;
- Le substrat ;
- Le revêtement.

Dans chaque local, toutes les surfaces concernées par les travaux susceptibles d'avoir un revêtement contenant du plomb sont analysées ou incluses dans une unité de repérage à analyser.

Cela comprend aussi les surfaces recouvertes d'un matériau mince non susceptible de contenir du plomb (papier peint, toile de verre, moquette murale, etc.), car un matériau contenant du plomb peut exister en dessous.

L'auteur du constat identifie le substrat de l'unité de repérage par examen visuel et en fonction des caractéristiques physiques du matériau, et le revêtement apparent de l'unité de repérage.

Par substrat, on entend un matériau sur lequel un revêtement est appliqué (plâtre, bois, brique, métal, etc.).

Constituent des unités de repérage distinctes :

- les différents murs d'une même pièce ;
- des éléments de construction de substrats différents (tels qu'un pan de bois et le reste de la paroi murale à laquelle il appartient) ;
- les côtés extérieur et intérieur d'une porte ou d'une fenêtre ;
- des éléments situés dans des locaux différents, même contigus (tels que les 2 faces d'une porte car elles ont pu être peintes par des peintures différentes) ;
- une allège ou une embrasure et la paroi murale à laquelle elle appartient.

Si des habitudes locales de construction ou de mise en peinture sont connues, l'auteur du constat en tient compte pour une définition plus précise des unités de repérage.

Peut (peuvent) constituer une seule et même unité de repérage :

- l'ensemble des plinthes d'un même local ;
- l'ensemble des boiseries, décorations d'un même local (unité de repérage continue ou discontinue) ;
- l'ensemble des marches et contremarches, garde-corps, balustres etc. d'un même local (unité de repérage continue ou discontinue) ;
- l'ensemble des modénatures d'un façade (unité de repérage discontinue) ;

Conformément à la NF X 46-035, sont exclus du présent repérage :

- Les PVC (menuiseries, revêtements de sol, conduits...);
- Le polystyrène
- Les carrelages, faïences et plinthes carrelées

NOTE : Une unité de repérage peut être constituée d'un ensemble d'éléments situés dans des locaux et niveaux différents.

Relevé des mesures :

Les résultats des mesures sont indiqués dans les tableaux suivants.

Il est effectué à minima 2 mesures dont à minima 1 mesure par local, par unité de repérage, à l'aide de l'appareil à fluorescence X

4.1 Interprétation des résultats

Le présent diagnostic porte sur la mesure de concentration en plomb dans les revêtements avec un appareil à fluorescence X avant la réalisation de travaux.

Dans ce cadre, aucun seuil de concentration en plomb n'est précisé dans le code du travail.

Les résultats des mesures sont exprimés en mg/cm² de plomb avec indication de l'incertitude de la mesure.

Les valeurs de concentration en plomb, obtenues après l'application de l'appareil sur le support, sont retranscrites dans les tableaux de relevé de mesures. Ces valeurs sont celles du constructeur. Elles comprennent la valeur mesurée et l'incertitude de mesure élargie (ex : 13,4 +/- 0,41).

Toute mesure < à la LQ de l'appareil (0,31 mg/cm²) doit être interprétée comme étant inférieure à 0,31 mg/cm².

4.2 Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire

À titre exceptionnel, l'auteur du constat peut recourir à des prélèvements de revêtements qui sont analysés en laboratoire pour la recherche du plomb, dans les cas suivants :

- lorsque la nature du support (forte rugosité, surface non plane, etc.) ou le difficile accès aux éléments de construction à analyser ne permet pas l'utilisation de l'appareil portable à fluorescence X ;
- lorsque, pour une unité de diagnostic donnée, aucune mesure n'est concluante au regard de la précision de l'appareil.

Le prélèvement est réalisé sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement de 0,5 g à 1 g).

5 Résultats du repérage et commentaires

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du repérage divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C ...) selon la convention décrite ci-dessous.

La convention d'écriture sur le croquis et dans le tableau des mesures est la suivante :

- la zone de l'accès au local est nommée «A» et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées «B», «C», «D», ... dans le sens des aiguilles d'une montre.
- la zone «plafond» est indiquée en clair.

Les unités de repérage (UR) (par exemple : un mur d'un local, la plinthe du même mur, l'ouvrant d'un portant ou le dormant d'une fenêtre, ...) faisant l'objet de mesures sont classées dans le tableau des mesures suivant.

Façade EST (RDC)								
N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Valeur mesurée (mg/cm²)	Incertitude de mesure élargie mg/cm²	Observations
7	Toutes zones	Appuis de fenêtre n°1 UD 01	Béton	Peinture	HD	0,06	0,1	
8					C	0,22	0,1	
9	Toutes zones	Appuis de fenêtre n°2 UD 02	Béton	Peinture	HD	0,03	0,1	
10					C	0,1	0,1	
11	Toutes zones	Appuis de fenêtre n°3 UD 03	Béton	Peinture	HD	0,15	0,1	
12					C	0,05	0,1	
13	Toutes zones	Appuis de fenêtre n°4 UD 04	Béton	Peinture	HD	0,09	0,1	
14					C	0,11	0,1	
15	Toutes zones	Appuis de fenêtre n°5 UD 05	Béton	Peinture	HD	0,07	0,1	
16					C	0,07	0,1	
17	Toutes zones	Barraudage de fenêtre n°1 UD 06	Métal	Peinture	HD	0,04	0,1	
18					C	0,04	0,1	
19	Toutes zones	Barraudage de fenêtre n°2 UD 07	Métal	Peinture	HD	0,08	0,1	
20					C	0,09	0,1	
5	Toutes zones	Conduit de fluide UD 08	fonte	Peinture	HD	0,03	0,1	
6					C	0,08	0,1	
3	Toutes zones	Mur UD 09	Enduit projeté	Peinture	HD	0,1	0,1	
4					C	0,08	0,1	
Nombre total d'unités de repérage			9					
Commentaire sur le local			Néant					

Façade SUD (RDC)								
N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Valeur mesurée (mg/cm²)	Incertitude de mesure élargie mg/cm²	Observations
25	Toutes zones	Appuis de fenêtre n°1 UD 10	Béton	Peinture	HD	0,08	0,1	
26					C	0,1	0,1	
27	Toutes zones	Appuis de fenêtre n°2 UD 11	Béton	Peinture	HD	0,15	0,1	
28					C	0,1	0,1	
29	Toutes zones	Appuis de fenêtre n°3 UD 12	Béton	Peinture	HD	0,04	0,1	
30					C	0,04	0,1	
31	Toutes zones	Barraudage de fenêtre n°1 UD 13	Métal	Peinture	HD	0,02	0,1	
32					C	0,04	0,1	
33	Toutes zones	Barraudage de fenêtre n°2 UD 14	Métal	Peinture	HD	0,04	0,1	
34					C	0,06	0,1	
21	Toutes zones	Conduit de fluide UD 15	fonte	Peinture	HD	0,07	0,1	
22					C	0,05	0,1	
23	Toutes zones	Mur UD 16	Enduit projeté	Peinture	HD	0,07	0,1	
24					C	0,08	0,1	
Nombre total d'unités de repérage			7					
Commentaire sur le local			Néant					

Façade NORD (RDC)								
N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Valeur mesurée (mg/cm²)	Incertitude de mesure élargie mg/cm²	Observations
39	Toutes zones	Appuis de fenêtre UD 17	Béton	Peinture	HD	0,05	0,1	
40					C	0,04	0,1	
35	Toutes zones	Conduit de fluide UD 18	fonte	Peinture	HD	0,05	0,1	
36					C	0,07	0,1	
37	Toutes zones	Mur UD 19*	Enduit projeté	Peinture	HD	0,1	0,1	
38					C	0,04	0,1	
Nombre total d'unités de repérage			3					
Commentaire sur le local			Néant					

Façade OUEST (RDC)								
N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Valeur mesurée (mg/cm²)	Incertitude de mesure élargie mg/cm²	Observations
45	Toutes zones	Appuis de fenêtre n°1 UD 20	Béton	Peinture	HD	0,04	0,1	
46					C	0,04	0,1	
47	Toutes zones	Appuis de fenêtre n°2 UD 21	Béton	Peinture	HD	0,06	0,1	
48					C	0,11	0,1	
49	Toutes zones	Appuis de fenêtre n°3 UD 22	Béton	Peinture	HD	0,07	0,1	
50					C	0,1	0,1	
51	Toutes zones	Appuis de fenêtre n°4 UD 23	Béton	Peinture	HD	0,09	0,1	
52					C	0,06	0,1	
53	Toutes zones	Appuis de fenêtre n°5 UD 24	Béton	Peinture	HD	0,04	0,1	
54					C	0,11	0,1	
55	Toutes zones	Barraudage de fenêtre UD 25	Métal	Peinture	HD	0,09	0,1	
56					C	0,04	0,1	
41	Toutes zones	Conduit de fluide n°1 UD 26	fonte	Peinture	HD	0,1	0,1	
42					C	0,05	0,1	
57	Toutes zones	Conduit de fluide n°2 UD 27	fonte	Peinture	HD	0,09	0,1	
58					C	0,19	0,1	
43	Toutes zones	Mur UD 28	Enduit projeté	Peinture	HD	0,05	0,1	
44					C	0,04	0,1	
Nombre total d'unités de repérage			9					
Commentaire sur le local			Néant					

Sous Station (RDC)								
N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Valeur mesurée (mg/cm ²)	Incertitude de mesure élargie mg/cm ²	Observations
59	A	Mur UD 29	Enduit projeté	Peinture	HD	0,11	0,1	
60					C	0,04	0,1	
67	A	Porte d'entrée - Dormant et ouvrant extérieurs UD 30	Métal	Peinture	HD	0,13	0,1	
68					C	0,04	0,1	

N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Valeur mesurée (mg/cm²)	Incertitude de mesure élargie mg/cm²	Observations
69	A	Porte d'entrée - Dormant et ouvrant extérieurs UD 31	Métal	Peinture	HD	0,07	0,1	
70					C	0,11	0,1	
61	B	Mur UD 32	Enduit projeté	Peinture	HD	0,06	0,1	
62					C	0,06	0,1	
63	C	Mur UD 33	Enduit projeté	Peinture	HD	0,1	0,1	
64					C	0,1	0,1	
65	D	Mur UD 34	Enduit projeté	Peinture	HD	0,09	0,1	
66					C	0,12	0,1	
Nombre total d'unités de repérage			6					
Commentaire sur le local			Néant					

Entrée (RDC)								
N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Valeur mesurée (mg/cm²)	Incertitude de mesure élargie mg/cm²	Observations
71	A	Murs UD 35	Toile de verre	Peinture	HD	0,08	0,1	
72					C	0,11	0,1	
	A	Porte d'entrée Dormant et ouvrant extérieurs	PVC					PVC
	A	Porte d'entrée Dormant et ouvrant intérieurs	PVC					PVC
73	B	Murs UD 36	Toile de verre	Peinture	HD	0,09	0,1	
74					C	0,05	0,1	
75	C	Murs UD 37	Toile de verre	Peinture	HD	0,08	0,1	
76					C	0,15	0,1	
77	D	Murs UD 38	Toile de verre	Peinture	HD	0,11	0,1	
78					C	0,06	0,1	
79	Plafond	Plafond UD 39	Enduit	Peinture	HD	0,05	0,1	
80					C	0,07	0,1	
	Sol	Plancher		Carrelage				Non peint
Nombre total d'unités de repérage			8					
Commentaire sur le local			Néant					

Salle Instruction (RDC)								
N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Valeur mesurée (mg/cm²)	Incertitude de mesure élargie mg/cm²	Observations
85	A	Murs UD 40	Toile de verre	Peinture	HD	0,06	0,1	
86					C	0,06	0,1	
	A	Plinthes		Carrelage				Non peint
95	A	Porte d'entrée - Dormant et ouvrant extérieurs n°1 UD 47	Bois	Peinture	HD	0,09	0,1	
96					C	0,07	0,1	
101	A	Porte d'entrée - Dormant et ouvrant extérieurs n°1 UD 48	Bois	Peinture	HD	0,1	0,1	
102					C	0,08	0,1	

N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Valeur mesurée (mg/cm²)	Incertitude de mesure élargie mg/cm²	Observations
81	B	Fenêtre - Dormant et ouvrant extérieurs UD 42	Bois	Peinture	HD	0,1	0,1	
82					C	0,18	0,1	
83	B	Fenêtre - Dormant et ouvrant intérieurs UD 41	Bois	Vernis	HD	0,1	0,1	
84					C	0,05	0,1	
87	B	Murs UD 43	Toile de verre	Peinture	HD	0,08	0,1	
88					C	0,17	0,1	
89	C	Murs UD 44	Toile de verre	Peinture	HD	0,08	0,1	
90					C	0,13	0,1	
91	D	Murs UD 45	Toile de verre	Peinture	HD	0,06	0,1	
92					C	0,08	0,1	
97	D	Porte d'entrée - Dormant et ouvrant extérieurs n°2 UD 49	Bois	Peinture	HD	0,06	0,1	
98					C	0,06	0,1	
99	D	Porte d'entrée - Dormant et ouvrant extérieurs n°2 UD 50	Bois	Peinture	HD	0,19	0,1	
100					C	0,22	0,1	
93	Plafond	Plafond UD 46	Enduit	Peinture	HD	0,04	0,1	
94					C	0,14	0,1	
	Sol	Plancher		Carrelage				Non peint
Nombre total d'unités de repérage		13						
Commentaire sur le local		Néant						

Dégagement 2 (RDC)								
N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Valeur mesurée (mg/cm²)	Incertitude de mesure élargie mg/cm²	Observations
103	A	Murs UD 51	Toile de verre	Peinture	HD	0,05	0,1	
104					C	0,09	0,1	
105	B	Murs UD 52	Toile de verre	Peinture	HD	0,18	0,1	
106					C	0,09	0,1	
107	C	Murs UD 53	Toile de verre	Peinture	HD	0,08	0,1	
108					C	0,1	0,1	
	C	Porte Dormant et ouvrant extérieurs	PVC					PVC
	C	Porte Dormant et ouvrant intérieurs	PVC					PVC
109	D	Murs UD 54	Toile de verre	Peinture	HD	0,05	0,1	
110					C	0,08	0,1	
111	Plafond	Plafond UD 55	Enduit	Peinture	HD	0,04	0,1	
112					C	0,06	0,1	
	Sol	Plancher		Carrelage				Non peint
	Toutes zones	Plinthes		Carrelage				Non peint
Nombre total d'unités de repérage		9						
Commentaire sur le local		Néant						

Bureau n°2 (RDC)								
------------------	--	--	--	--	--	--	--	--

N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Valeur mesurée (mg/cm²)	Incertitude de mesure élargie mg/cm²	Observations
113	A	Murs UD 58	Toile de verre	Peinture	HD	0,09	0,1	
114					C	0,05	0,1	
129	A	Porte d'entrée - Dormant et ouvrant extérieurs UD 57	Bois	Peinture	HD	0,08	0,1	
130					C	0,13	0,1	
127	A	Porte d'entrée - Dormant et ouvrant intérieur UD 56	Bois	Peinture	HD	0,08	0,1	
128					C	0,08	0,1	
	B	Fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant extérieurs UD 59	PVC					PVC
	B	Fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs UD 60	PVC					PVC
115	B	Murs UD 61	Toile de verre	Peinture	HD	0,05	0,1	
116					C	0,05	0,1	
	C	Fenêtre n°2 - Dormant et ouvrant extérieurs UD 63	PVC					PVC
	C	Fenêtre n°2 - Dormant et ouvrant intérieurs UD 62	PVC					PVC
117	C	Murs UD 64	Toile de verre	Peinture	HD	0,08	0,1	
118					C	0,07	0,1	
119	D	Murs UD 65	Toile de verre	Peinture	HD	0,04	0,1	
120					C	0,04	0,1	
121	E	Murs UD 66	Toile de verre	Peinture	HD	0,05	0,1	
122					C	0,11	0,1	
123	F	Murs UD 67	Toile de verre	Peinture	HD	0,07	0,1	
124					C	0,06	0,1	
125	Plafond	Plafond UD 68	Enduit	Peinture	HD	0,06	0,1	
126					C	0,03	0,1	
	Sol	Plancher		Carrelage				Non peint
	Toutes zones	Plinthes		Carrelage				Non peint
Nombre total d'unités de repérage			15					
Commentaire sur le local			Néant					

Bureau n°3 (RDC)								
N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Valeur mesurée (mg/cm²)	Incertitude de mesure élargie mg/cm²	Observations
135	A	Murs UD 71	Toile de verre	Peinture	HD	0,08	0,1	
136					C	0,16	0,1	
131	A	Porte d'entrée - Dormant et ouvrant extérieur UD 69	Bois	Peinture	HD	0,08	0,1	
132					C	0,06	0,1	
133	A	Porte d'entrée - Dormant et ouvrant intérieur UD 70	Bois	Peinture	HD	0,05	0,1	
134					C	0,17	0,1	
137	B	Murs UD 72	Toile de verre	Peinture	HD	0,09	0,1	
138					C	0,09	0,1	
147	C	Fenêtre - Dormant et ouvrant extérieurs UD 73	Bois	Peinture	HD	0,1	0,1	
148					C	0,11	0,1	
149	C	Fenêtre - Dormant et ouvrant	Bois	Vernis	HD	0,08	0,1	

N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Valeur mesurée (mg/cm²)	Incertitude de mesure élargie mg/cm²	Observations
150		intérieurs UD 74			C	0,05	0,1	
139	C	Murs UD 75	Toile de verre	Peinture	HD	0,21	0,1	
140					C	0,09	0,1	
141	D	Murs UD 76	Toile de verre	Peinture	HD	0,1	0,1	
142					C	0,1	0,1	
143	F	Murs UD 77	Toile de verre	Peinture	HD	0,08	0,1	
144					C	0,04	0,1	
145	Plafond	Plafond UD 78	Enduit	Peinture	HD	0,09	0,1	
146					C	0,11	0,1	
	Sol	Plancher		Carrelage				Non peint
	Toutes zones	Plinthes		Carrelage				Non peint

Nombre total d'unités de repérage	12
Commentaire sur le local	Néant

Dégagement 1 (RDC)

N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Valeur mesurée (mg/cm²)	Incertitude de mesure élargie mg/cm²	Observations
151	A	Murs UD 79	Toile de verre	Peinture	HD	0,1	0,1	
152					C	0,1	0,1	
153	B	Murs UD 80	Toile de verre	Peinture	HD	0,15	0,1	
154					C	0,1	0,1	
155	C	Murs UD 81	Toile de verre	Peinture	HD	0,09	0,1	
156					C	0,1	0,1	
157	D	Murs UD 82	Toile de verre	Peinture	HD	0,15	0,1	
158					C	0,1	0,1	
159	Plafond	Plafond UD 83	Enduit	Peinture	HD	0,07	0,1	
160					C	0,16	0,1	
	Sol	Plancher		Carrelage				Non peint
	Toutes zones	Plinthes		Carrelage				Non peint

Nombre total d'unités de repérage	7
Commentaire sur le local	Néant

Sanitaire n°1 (RDC)

N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Valeur mesurée (mg/cm²)	Incertitude de mesure élargie mg/cm²	Observations
161	A	Murs UD 86	Enduit	Peinture	HD	0,14	0,1	
162					C	0,11	0,1	
171	A	Porte d'entrée - Dormant et ouvrant extérieurs n°1 UD 84	Bois	Peinture	HD	0,06	0,1	
172					C	0,1	0,1	
173	A	Porte d'entrée - Dormant et	Bois	Peinture	HD	0,05	0,1	

N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Valeur mesurée (mg/cm²)	Incertitude de mesure élargie mg/cm²	Observations
174		ouvrant intérieur n°1 UD 85			C	0,07	0,1	
163	B	Murs UD 87	Enduit	Peinture	HD	0,2	0,1	
164					C	0,04	0,1	
175	B et D	Porte d'entrée - Dormant et ouvrant extérieurs n°2 UD 88	Bois	Peinture	HD	0,06	0,1	
176					C	0,06	0,1	
179	B et D	Porte d'entrée - Dormant et ouvrant extérieurs n°3 UD 90	Bois	Peinture	HD	0,07	0,1	
180					C	0,06	0,1	
177	B et D	Porte d'entrée - Dormant et ouvrant intérieur n°2 UD 89	Bois	Peinture	HD	0,03	0,1	
178					C	0,07	0,1	
181	B et D	Porte d'entrée - Dormant et ouvrant intérieur n°3 UD 91	Bois	Peinture	HD	0,14	0,1	
182					C	0,08	0,1	
165	C	Murs UD 92	Enduit	Peinture	HD	0,02	0,1	
166					C	0,09	0,1	
167	D	Murs UD 93	Enduit	Peinture	HD	0,18	0,1	
168					C	0,08	0,1	
169	Plafond	Plafond UD 94	Enduit	Peinture	HD	0,07	0,1	
170					C	0,04	0,1	
	Sol	Plancher		Carrelage				Non peint
	Toutes zones	Murs		Carrelage				Non peint
Nombre total d'unités de repérage		13						
Commentaire sur le local		Néant						

Sanitaire n°2 (RDC)								
N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Valeur mesurée (mg/cm²)	Incertitude de mesure élargie mg/cm²	Observations
187	A	Murs UD 97	Enduit	Peinture	HD	0,05	0,1	
188					C	0,06	0,1	
183	A	Porte d'entrée - Dormant et ouvrant extérieurs n°1 UD 95	Bois	Peinture	HD	0,11	0,1	
184					C	0,04	0,1	
185	A	Porte d'entrée - Dormant et ouvrant intérieur n°1 UD 96	Bois	Peinture	HD	0,04	0,1	
186					C	0,08	0,1	
189	B	Murs UD 96	Enduit	Peinture	HD	0,04	0,1	
190					C	0,09	0,1	
195	B et D	Porte d'entrée - Dormant et ouvrant extérieurs n°2 UD 97	Bois	Peinture	HD	0,07	0,1	
196					C	0,1	0,1	
199	B et D	Porte d'entrée - Dormant et ouvrant extérieurs n°3 UD 99	Bois	Peinture	HD	0,03	0,1	
200					C	0,09	0,1	
197	B et D	Porte d'entrée - Dormant et ouvrant intérieur n°2 UD 98	Bois	Peinture	HD	0,08	0,1	
198					C	0,05	0,1	
201	B et D	Porte d'entrée - Dormant et ouvrant intérieur n°3 UD 100	Bois	Peinture	HD	0,09	0,1	
202					C	0,03	0,1	
191	C	Murs UD 101	Enduit	Peinture	HD	0,02	0,1	
192					C	0,1	0,1	

N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Valeur mesurée (mg/cm²)	Incertitude de mesure élargie mg/cm²	Observations
193	D	Murs UD 102	Enduit	Peinture	HD	0,17	0,1	
194					C	0,06	0,1	
203	Plafond	Plafond UD 103	Enduit	Peinture	HD	0,04	0,1	
204					C	0,06	0,1	
	Sol	Plancher		Carrelage				Non peint
	Toutes zones	Murs		Carrelage				Non peint

Nombre total d'unités de repérage 13

Commentaire sur le local Néant

Bureau n°4 (RDC)

N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Valeur mesurée (mg/cm²)	Incertitude de mesure élargie mg/cm²	Observations
209	A	Murs UD 106	Toile de verre	Peinture	HD	0,05	0,1	
210					C	0,05	0,1	
205	A	Porte d'entrée - Dormant et ouvrant extérieurs UD 104	Bois	Peinture	HD	0,1	0,1	
206					C	0,11	0,1	
207	A	Porte d'entrée - Dormant et ouvrant intérieur UD 105	Bois	Peinture	HD	0,06	0,1	
208					C	0,07	0,1	
211	B	Murs UD 107	Toile de verre	Peinture	HD	0,08	0,1	
212					C	0,07	0,1	
219	C	Fenêtre - Dormant et ouvrant extérieurs UD 108	Bois	Peinture	HD	0,07	0,1	
220					C	0,04	0,1	
221	C	Fenêtre - Dormant et ouvrant intérieurs UD 109	Bois	Vernis	HD	0,05	0,1	
222					C	0,08	0,1	
213	C	Murs UD 110	Toile de verre	Peinture	HD	0,03	0,1	
214					C	0,12	0,1	
215	D	Murs UD 111	Toile de verre	Peinture	HD	0,03	0,1	
216					C	0,05	0,1	
217	F	Murs UD 112	Toile de verre	Peinture	HD	0,11	0,1	
218					C	0,1	0,1	
223	Plafond	Plafond UD 113	Enduit	Peinture	HD	0,05	0,1	
224					C	0,1	0,1	
	Sol	Plancher		Carrelage				Non peint
	Toutes zones	Plinthes		Carrelage				Non peint

Nombre total d'unités de repérage 12

Commentaire sur le local Néant

Bureau n°5 (RDC)

N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Valeur mesurée (mg/cm²)	Incertitude de mesure élargie mg/cm²	Observations
229	A	Murs UD 116	Toile de verre	Peinture	HD	0,11	0,1	
230					C	0,07	0,1	
225	A	Porte d'entrée - Dormant et ouvrant extérieurs UD 114	Bois	Peinture	HD	0,04	0,1	
226					C	0,07	0,1	
227	A	Porte d'entrée - Dormant et ouvrant intérieur UD 115	Bois	Peinture	HD	0,08	0,1	
228					C	0,04	0,1	
231	B	Murs UD 117	Toile de verre	Peinture	HD	0,09	0,1	
232					C	0,09	0,1	
239	C	Fenêtre - Dormant et ouvrant extérieurs n°1 UD 118	Bois	Peinture	HD	0,05	0,1	
240					C	0,04	0,1	
241	C	Fenêtre - Dormant et ouvrant intérieurs n°1 UD 119	Bois	Vernis	HD	0,21	0,1	
242					C	0,09	0,1	
233	C	Murs UD 120	Toile de verre	Peinture	HD	0,07	0,1	
234					C	0,07	0,1	
243	D	Fenêtre - Dormant et ouvrant extérieurs n°2 UD 121	Bois	Peinture	HD	0,13	0,1	
244					C	0,1	0,1	
245	D	Fenêtre - Dormant et ouvrant intérieurs n°2 UD 122	Bois	Vernis	HD	0,1	0,1	
246					C	0,05	0,1	
235	D	Murs UD 123	Toile de verre	Peinture	HD	0,08	0,1	
236					C	0,1	0,1	
247	E	Murs UD 124	Toile de verre	Peinture	HD	0,08	0,1	
248					C	0,06	0,1	
249	F	Murs UD 125	Toile de verre	Peinture	HD	0,04	0,1	
250					C	0,22	0,1	
237	Plafond	Plafond UD 126	Enduit	Peinture	HD	0,05	0,1	
238					C	0,06	0,1	
	Sol	Plancher		Carrelage				Non peint
	Toutes zones	Plinthes		Carrelage				Non peint
Nombre total d'unités de repérage			15					
Commentaire sur le local			Néant					

Bureau n°6 (RDC)								
N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Valeur mesurée (mg/cm²)	Incertitude de mesure élargie mg/cm²	Observations
255	A	Murs UD 131	Toile de verre	Peinture	HD	0,08	0,1	
256					C	0,14	0,1	
251	A	Porte d'entrée - Dormant et ouvrant extérieurs n°1 UD 127	Bois	Peinture	HD	0,1	0,1	
252					C	0,09	0,1	
253	A	Porte d'entrée - Dormant et ouvrant extérieurs n°2 UD 129	Bois	Peinture	HD	0,04	0,1	
254					C	0,09	0,1	
273	A	Porte d'entrée - Dormant et ouvrant intérieur n°1 UD 128	Bois	Peinture	HD	0,06	0,1	
274					C	0,09	0,1	
275	A	Porte d'entrée - Dormant et	Bois	Peinture	HD	0,07	0,1	

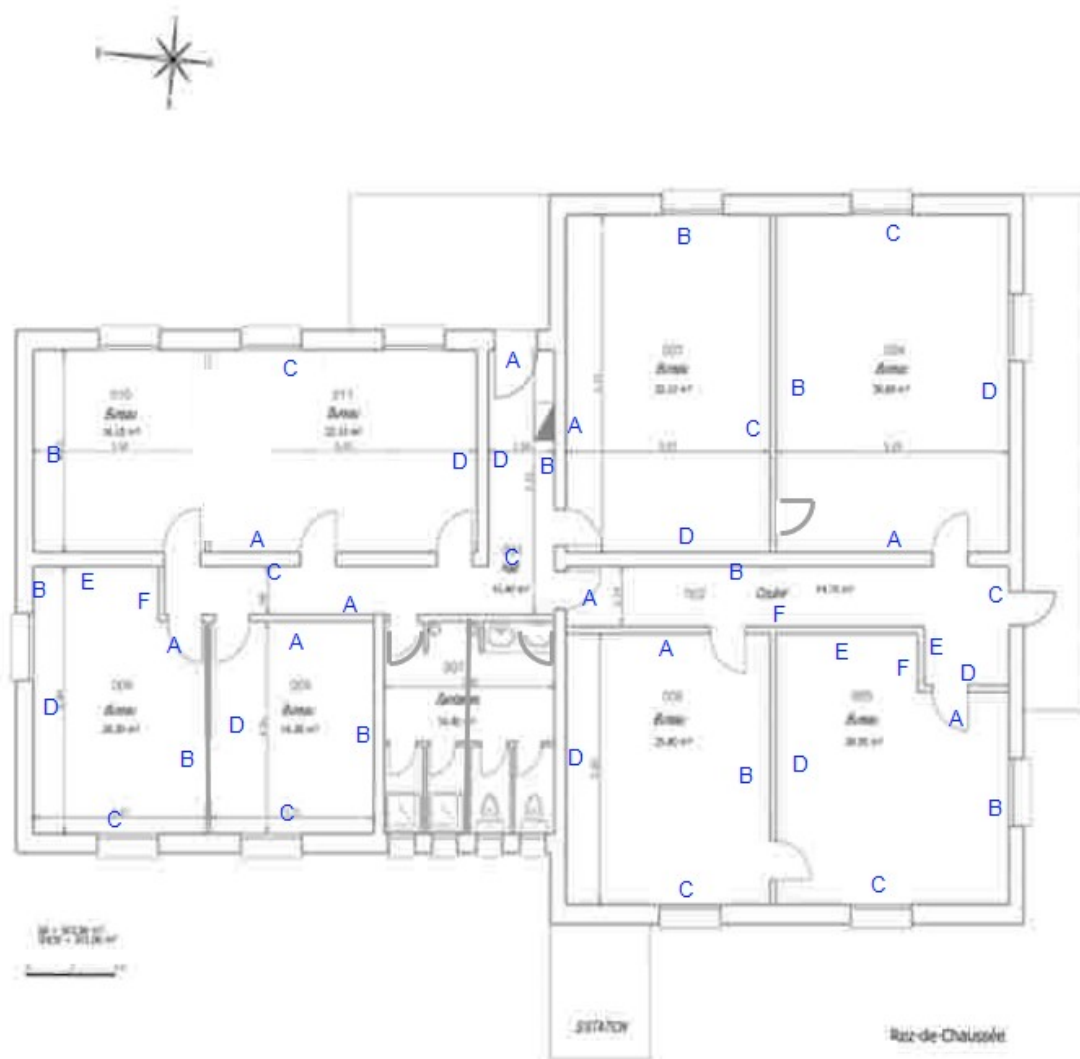
N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Valeur mesurée (mg/cm²)	Incertitude de mesure élargie mg/cm²	Observations
276		ouvrant intérieur n°2 UD 130			C	0,07	0,1	
257	B	Murs UD 132	Toile de verre	Peinture	HD	0,1	0,1	
258					C	0,06	0,1	
263	C	Fenêtre - Dormant et ouvrant extérieurs n°1 UD 133	Bois	Peinture	HD	0,07	0,1	
264					C	0,09	0,1	
267	C	Fenêtre - Dormant et ouvrant extérieurs n°2 UD 135	Bois	Peinture	HD	0,03	0,1	
268					C	0,08	0,1	
277	C	Fenêtre - Dormant et ouvrant extérieurs n°3 UD 137	Bois	Peinture	HD	0,06	0,1	
278					C	0,05	0,1	
265	C	Fenêtre - Dormant et ouvrant intérieurs n°1 UD 134	Bois	Vernis	HD	0,07	0,1	
266					C	0,1	0,1	
269	C	Fenêtre - Dormant et ouvrant intérieurs n°2 UD 136	Bois	Vernis	HD	0,05	0,1	
270					C	0,12	0,1	
279	C	Fenêtre - Dormant et ouvrant intérieurs n°3 UD 138	Bois	Vernis	HD	0,09	0,1	
280					C	0,09	0,1	
259	C	Murs UD 141	Toile de verre	Peinture	HD	0,21	0,1	
260					C	0,03	0,1	
261	D	Murs UD 139	Toile de verre	Peinture	HD	0,22	0,1	
262					C	0,03	0,1	
271	Plafond	Plafond UD 140	Enduit	Peinture	HD	0,03	0,1	
272					C	0,06	0,1	
	Sol	Plancher		Carrelage				Non peint
	Toutes zones	Plinthes		Carrelage				Non peint
Nombre total d'unités de repérage			17					
Commentaire sur le local			Néant					

LEGENDE

Localisation de la mesure	HG : en Haut à Gauche	HC : en Haut au Centre	HD : en Haut à Droite
	MG : au Milieu à Gauche	C : au Centre	MD : au Milieu à Droite
	BG : en Bas à Gauche	BC : en Bas au Centre	BD : en Bas à Droite

ANNEXE : Plans et/ou Croquis

PLANCHE DE REPERAGE USUEL				Adresse de l'immeuble :	T10, Base Aerienne 126 Bâtiment Lieu dit Travo 20240 VENTISERI
N° dossier :	2B0342002K-0173- PBRTV				
N° planche :	1/1	Version : 0	Type : Croquis		
Origine du plan :	Cabinet de diagnostics			Bâtiment – Niveau :	Croquis N°1



ANNEXE : ATTESTATION D'ASSURANCE



ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous, soussignés **MSIG Insurance Europe AG**, Succursale en France, sis 65 Rue de la Victoire – 75009 PARIS – certifions par la présente que la Société :

BUREAU VERITAS SERVICES France SAS
4 Place des Saisons
92400 Courbevoie

a souscrit auprès de notre Compagnie, pour le compte de sa filiale :

Bureau Veritas Exploitation SAS
4 Place des Saisons
92400 Courbevoie

un contrat d'assurance de **RESPONSABILITE CIVILE** portant le numéro F210.16.0414.

Ce contrat a pour objet de garantir les conséquences pécuniaires de la **RESPONSABILITE CIVILE** pouvant incomber à l'Assuré en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers dans le cadre de ses activités de diagnostic immobilier et notamment :

1) Diagnostic amiante

- Repérage amiante avant travaux et démolition,
- Assistance technique pour travaux de traitement de l'amiante,
- Repérage amiante pour constitution de DAPP et de DTA,
- Réalisation ou mise à jour de DAPP,
- Repérage amiante avant/après travaux ou démolition,
- Réalisation ou mise à jour du dossier amiante,
- Examen visuel après travaux de retrait et d'encapsulation,
- Mesures de la concentration des fibres d'amiante dans l'air des immeubles bâtis,
- Prélèvement et analyse d'eau afin de rechercher la présence d'amiante en suspension,
- Analyse d'échantillons prélevés par l'Assuré,
- Mesures d'exposition à l'amiante des travailleurs à leurs postes de travail,
- Vérification périodique de l'état de conservation des matériaux contenant de l'amiante dans les bâtiments,
- Repérage amiante avant-vente,
- Repérage amiante avant travaux y compris de démolition sur installations, structures ou équipement concourant à la réalisation ou la mise en œuvre d'une activité.
Cette activité comprend également la reprise provisoire d'étanchéité en toiture.
- Diagnostic portant sur la gestion des Produits, Matériaux et des Déchets (PMD) issus de la démolition ou rénovation significative de bâtiment (Décret n° 2021-822 du 25 juin 2021), y compris le réemploi des matériaux : concernant cette dernière mission il est précisé que les garanties s'appliquent y compris lorsque la mission porte sur des démolitions ne comportant pas de déchets amiantés.

2) Autres diagnostics

- Diagnostic radon bâtiments,
- Diagnostic monoxyde de carbone,
- Diagnostic accessibilité des handicapés ERP Existants,
- Diagnostic accessibilité des handicapés des voiries,
- Diagnostic de l'état de l'installation intérieure d'électricité / de gaz,
- Diagnostic de l'état des risques naturels et technologiques (ERNT),
- Diagnostic de Performances Energétiques –DPE- :
 - Location
 - Cession immobilière

MSIG Insurance Europe AG
Succursale en France
65 Rue de la Victoire
75009 Paris
Tel: +33(0)1 40 67 42 42
Fax: +33(0)1 40 67 12 34

RCS Paris 753143882, APE 6512 Z
Siège social: An den Dominikanern 11-27
50668 Cologne
Allemagne



Europe

- ERP
 - Neuf
 - Mise à jour du DPE,
 - Diagnostic des installations d'assainissement non collectif (ANC),
 - Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment et diagnostic méréule (DDT),
 - Etat parasitaire et diagnostic méréule (hors DDT),
 - Diagnostic Plomb avant / après travaux,
 - Constat des risques d'exposition au Plomb (CREP) :
 - En cas de location / vente
 - Dans les parties communes
 - Risque d'intoxication au plomb dans les peintures,
 - Prélèvement et analyse de poussière et de revêtement afin de rechercher la présence de plomb,
 - Etat des lieux,
 - Métrages Loi Carrez/ Loi Boutin,
 - Millièmes de copropriété,
 - Prêts conventionnés (normes d'habitabilité),
 - Sécurité piscine,
 - Diagnostic technique Loi SRU,
 - Diagnostic de la qualité de l'air intérieur dans les locaux d'habitation ou recevant du public.
- 3) Analyses et/ou prélèvements d'échantillons.**
- 4) Conseil en performance énergétique.**
- 5) Toutes missions connexes d'assistance technique et/ou de conseil.**
- 6) Toutes missions d'assistance à la maîtrise d'ouvrage.**
- 7) Toutes missions de maîtrise d'œuvre de désamiantage.**
- 8)** Concernant l'utilisation des appareils à plomb contenant des sources ionisantes l'Assureur note et précise que les garanties du contrat s'entendent y compris du fait de la détention l'usage et le transport de ces matériels, pour tous dommages causés aux tiers.
- 9) Laboratoire** il est en outre précisé que pour les activités de laboratoire d'analyse d'échantillons (y compris les échantillons d'amiante) et de prélèvements d'air relatifs aux activités garanties, les garanties sont acquises notamment lors :
- De missions d'analyse d'échantillons de matériaux prélevés et identifiés par le client sous la responsabilité de BV que ces matériaux soient incorporés aux équipements du bâtiment ou aux équipements et process.
 - Des missions de prélèvement sur les instructions du client et d'analyse de matériaux identiques à ceux-ci-dessus.

La présente attestation valable du 01/01/2024 à zéro heure au 31/12/2024 à minuit, est délivrée, sous réserve du paiement de la prime d'assurance, pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager la Compagnie au-delà des clauses, termes et conditions du contrat auxquels elle se réfère.

Paris, le 5 janvier 2024

MSIG Insurance Europe AG
65, rue de la Victoire - 75009 Paris
Tél : 01 40 67 42 41 - Fax : 01 40 67 12 34
RCS Paris 753143882 - APE 6512Z

MSIG Insurance Europe AG
Succursale en France
65 Rue de la Victoire
75009 Paris
Tel: +33(0)1 40 67 42 42
Fax: +33(0)1 40 67 12 34

RCS Paris 753143882, APE 6512 Z
Siège social: An den Dominikanern 11-27
50668 Cologne
Allemagne

ANNEXE : ATTESTATION FABRICANT DE L'APPAREIL A FLUORESCENCE X INDIQUANT LA DUREE DE VIE DE LA SOURCE



Fabrication, Distribution
Assistance technique
Maintenance d'équipements
scientifiques

Recommended usage time for Co-57 isotope source in Heuresis XRF Analysis
Traduction du document d'Heuresis corp (au dos) effectuée par Fondis Electronic
Durée d'utilisation recommandée pour la source d'isotope Co-57 équipant l'analyseur de
fluorescence X d'Heuresis

15 Mars 2016

Pour valoir ce que droit,

En ce qui concerne la performance de l'instrument de fluorescence X portable d'Heuresis, muni d'une source d'isotope Co-57, conçu pour les applications de détection de plomb dans la peinture, nous déclarons les éléments suivants :

En se fondant sur la demi-vie prouvée du Co-57 d'une durée de 271,8 jours et sur les caractéristiques techniques de la détection en temps réel du système, la durée d'utilisation maximale d'une source au Co-57 est déterminée par l'activité minimum restante nécessaire à une analyse d'une durée pertinente avec des rapports signal-sur-bruit statistiquement acceptables. Lorsqu'on s'approche de la fin de vie de la source, le rapport signal-sur-bruit décroît jusqu'au point d'être masqué par le bruit de fond électronique.

Pour une activité inférieure à 29 MBq, le temps d'analyse nécessaire croît jusqu'au niveau de rendre l'instrument impraticable à l'application d'analyse de plomb dans la peinture. Pour des activités très basses, d'autres sources d'erreurs diminuent aussi la précision des résultats.

Pour un analyseur équipé d'une source au Co-57 d'activité initiale de 185 MBq, cette limite est atteinte après 24 mois.

Cette limite est indépendante de l'utilisation réelle de l'analyseur. L'horloge de décroissance d'activité de la source débute au moment de sa fabrication. Compte tenu de la décroissance de la source, la durée réelle d'analyse nécessaire à l'acquisition de données analytiques pertinentes augmente au moins de façon proportionnelle.

La durée maximum d'utilisation déclarée de 24 mois (compte tenu de l'activité initiale de 185 MBq), avant de procéder au renouvellement recommandé de la source, est fondée sur des constantes et des lois physiques. Passé cette durée, les analyseurs deviennent inopérants à leur usage. L'intervalle maximum de renouvellement des sources ne doit donc pas excéder cette durée maximale de façon à maintenir le cycle de fonctionnement correct qui respecte les performances de l'analyseur.

Pour une analyse conduite par l'analyseur de fluorescence X Heuresis Pb200i sur un échantillon contenant 1 mg/cm² de plomb, nous déclarons qu'au-delà de la durée maximale énoncée ci-dessus (i.e. 24 mois), nous ne pouvons garantir que l'analyse décrite ci-dessus puisse être conduite avec une marge d'erreur dans les limites des spécifications de notre produit.

Ken Martins,

Vice-Président, Directeur de la Sécurité et Personne Compétente en Radioprotection Heuresis corporation

Nom de la société : BUREAU VERITAS

Modèle de l'analyseur :	Pb200i
Numéro de série analyseur :	8284
Activité de la source (Mbq) :	185
Numéro de série de la source :	CO57.4139.22
Date d'origine de la source :	22/12/2022
Date de fin de validité de la source :	22/12/2024



Fondis Electronic
26, avenue Duguay Trouin,
entrée D - CS 60507
78961 Voisins-le-Bretonneux Cedex

Tél. : +33 (0)1 34 52 10 30
Fax : +33 (0)1 30 57 33 25
E-mail : info@fondiselectronic.com
Site : <https://www.physitek.fr>



SAS au capital de 2 500 000 € - Siret 428 583 637 00031 - APE 4652Z - N° TVA : FR 15 428 583 637 - Lieu de juridiction : Versailles.